

**DEC141505DR05**

**Décision portant nomination de Mme Olivia Mauguin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche 0020 intitulée laboratoire de photonique et de nanostructures.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°0020 intitulée « laboratoire de photonique et de nanostructures » dont le Directeur est M. Dominique Mailly ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 7 mai 2014 ;

Considérant que Mme Olivia Mauguin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13/03/14 (1<sup>ère</sup> session) et du 8 au 10/04/14 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

Article 1 : Mme Olivia Mauguin, Assistante Ingénieur CNRS, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° UPR 0020, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Mme Olivia Mauguin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention Mme Olivia Mauguin est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 mai 2014

Le directeur de l'UPR 0020

Dominique Mailly

Visa du délégué régional du CNRS

Philippe Cavalier